



10204 - Le commerce des cigarettes

question

Quel est le jugement de l'Islam vis à vis de celui qui exerce le commerce du tabac sur la base d'une autorisation délivrée par le fabricant ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'usage du tabac est interdit, sa plantation est interdite ainsi que son commerce en raison du grand nombre de préjudices qu'il occasionne. A ce propos, un hadith dit : **Ni préjudice subi ni dommage infligé.** Et le Très Haut dit dans la description du Prophète: **Il leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises ..** (Coran,7:157) et a dit : **Ils t' interrogent sur ce qui leur est permis. Dis: "Vous sont permises les bonnes nourritures.....**(Coran, 5 :4)